

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le vendredi 7 novembre 2025

OBJET : DELIBERATION N°14 - Plan de formation du personnel communal

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafox
Mme Isabelle Martello
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Brunetti représenté par M. Didier David
M. Maurice Bernardi représenté par Mme Fabienne Bermond
Mme Sylvie Daniel représentée par Mme Marie-Pierre Parini
M. Laurent Portelli représenté par M. Charlie Ferrero
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Jacques Bisch
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Annick Meynard
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Isabelle Martello

ABSENT(E)S :

M. Jean-Marie Fort

Secrétaire de séance : M. Christophe Bosio

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

N° 14

Rapporteur : **Madame Fabienne BERMOND, Conseillère municipale déléguée au personnel**

Direction : **Direction des Ressources**

Objet : **Plan de formation du personnel communal**

Domaine : **Fonction publique – 4.1-Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

Mes chers collègues,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 7 relatif à la formation des agents territoriaux ;

VU le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Considérant que la formation professionnelle constitue un outil essentiel pour l'adaptation des agents aux évolutions de leurs missions, au développement de leurs compétences, ainsi qu'à leur évolution professionnelle ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'adopter le plan de formation pour la période considérée ;

Considérant la volonté de la commune d'accompagner et soutenir le développement des compétences des agents ;

Considérant que les priorités fixées en matière de formation s'attachent à promouvoir les valeurs de la République, à renforcer les compétences individuelles et collectives et à garantir la santé et la sécurité au travail ;

Considérant que le volume des jours de formations a été multiplié par 2 en 2024 ;

Considérant la démarche proactive de la commune visant à mettre en place des formations « intra » et « inter » avec le CNFPT afin de faciliter l'accessibilité de tous les agents aux formations à La Trinité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** les 4 axes stratégiques de formation pour les années à venir, à savoir :

1. **Promeut les valeurs de la République** : Un des objectifs principaux est de garantir que chaque acteur formé soit pleinement conscient des valeurs républicaines (liberté, égalité, fraternité) et capable de les transmettre et de les incarner dans ses missions quotidiennes.

2. **Favorise la professionnalisation individuelle** : L'accent sera mis sur des formations ciblées qui répondent aux exigences et défis propres à chaque domaine d'intervention.

3. **Renforce la culture et les valeurs communes** : L'objectif est également d'assurer une cohésion au sein des équipes, en favorisant l'acquisition d'une culture partagée, fondée sur des valeurs communes de solidarité, de service public et d'engagement citoyen, qui guideront chaque acteur dans sa pratique professionnelle.

4. **Santé et sécurité** : Ces formations ont pour objectif de sensibiliser les participants aux risques professionnels, tout en leur fournissant les compétences nécessaires pour adopter une démarche préventive, garantir leur propre sécurité et protéger celle de leurs collègues.

- **Soutient** le développement de la formation professionnelle de tous les agents en facilitant l'organisation des formations à La Trinité,

- **Fixe** un objectif de 1060 jours de formation en 2026 après avoir réalisé 818 jours en 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Christophe BOSIO,

Secrétaire de séance

Pour expédition conforme

Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité



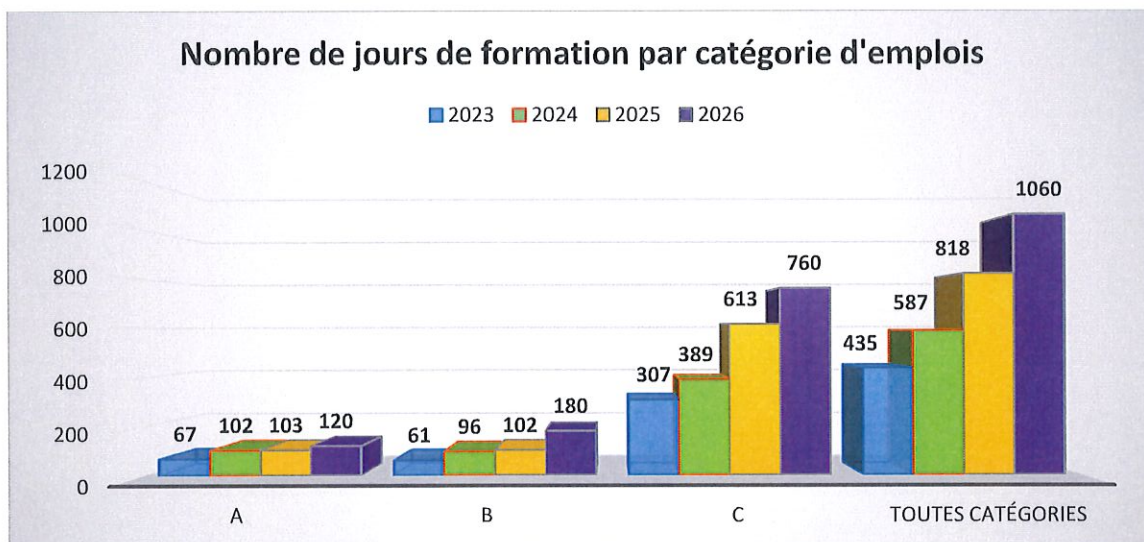
Vote du Conseil : **Pour : 32**

Contre : 0

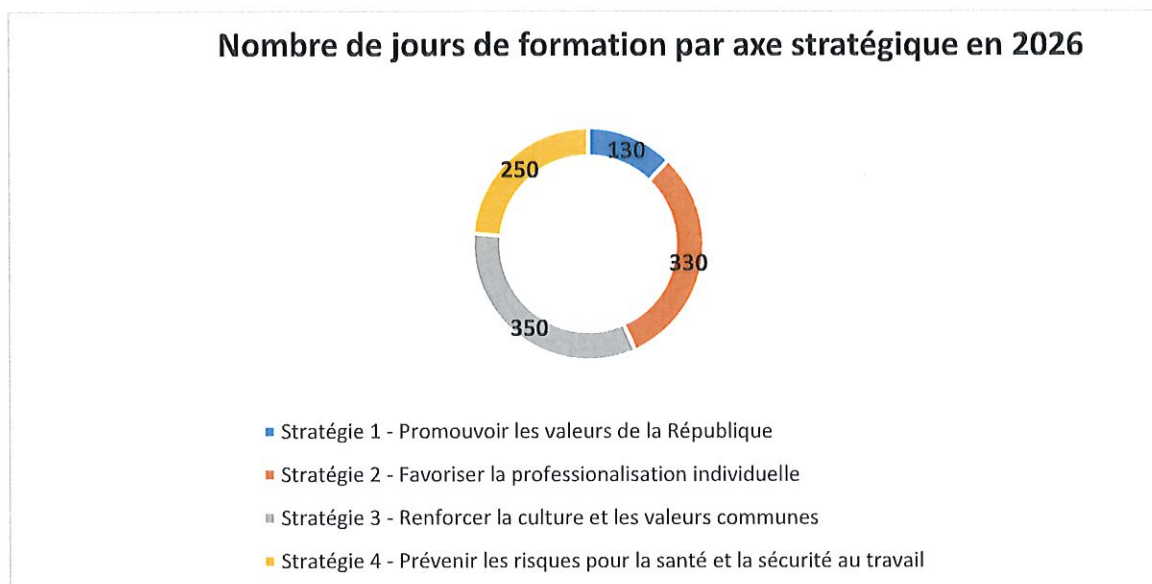
Abstention : 0

Synthèse du plan de formation 2023 – 2026

Le graphique ci-après représente le nombre de jours de formations effectifs par catégorie d'emplois pour les années 2023, 2024 et 2025 ainsi qu'un prévisionnel pour 2026.



Le graphique ci-après représente une projection pour 2026 du nombre de jours de formation, toutes catégories d'emplois confondues, répartis dans les 4 stratégies mises en œuvre pour répondre aux obligations statutaires en matière de développement des compétences.



Entre 2023 et 2025, le nombre de jours de formation a été multiplié par deux. L'année 2026 permettra de consolider cette montée en compétences progressive des agents de la commune.